

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication du décret « territoires fragiles » : une étape décisive pour soutenir les officines de proximité

Le décret dit « territoires fragiles » a été publié ce lundi 8 juillet au *Journal officiel*.

Attendu de longue date par la profession après plusieurs années d'immobilisme des gouvernements successifs puis une concertation constructive avec les services du ministère de la santé, ce texte fixe la méthodologie qui permettra aux agences régionales de santé de déterminer, dans la limite de plafonds régionaux, la liste des territoires fragiles. L'objectif est de prévenir la constitution de déserts pharmaceutiques et assurer l'accès de la population aux médicaments sur l'ensemble du territoire.

Pour ce faire, il prévoit, dans les territoires concernés et dans des conditions très spécifiques, des dérogations aux conditions d'installation par transfert ou regroupement. La FSPF veillera scrupuleusement à une application de ces conditions garantissant la stabilité du réseau et le respect des équilibres économiques.

Par ailleurs, la publication de ce décret ouvre la voie au versement des aides financières négociées par la FSPF dans le cadre de l'avenant économique à la convention nationale pharmaceutique. Ces aides, versées aux pharmacies éligibles situées dans ces territoires, pourront s'élever jusqu'à 20 000 euros par an.

La FSPF demande donc qu'à la rentrée, les agences régionales de santé, en concertation avec les représentants de la profession, s'emparent sans tarder de ce dispositif afin que les partenaires conventionnels puissent arrêter la liste des pharmacies éligibles non seulement aux aides conventionnelles mais également aux subventions issues des fonds FIR.

Mobilisée en ce sens localement par l'intermédiaire de ses syndicats départementaux, la FSPF se félicite de la publication du décret « territoires fragiles » et de l'approbation de l'avenant économique à la convention nationale pharmaceutique. Elles constituent une étape décisive pour le soutien aux officines de proximité dont la Fédération fait l'une de ses priorités.